

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 25

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire

Autor: Sales, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Cet état de choses subsista jusqu'au 16^e siècle et peut-être plus longtemps encore. Alors aussi les boucheries comme les auberges ne pouvaient s'établir qu'en petit nombre et qu'avec l'autorisation du souverain. Il fallait également cette autorisation pour installer un moulin. Les champs, vu le petit nombre d'habitants qui peuplaient nos campagnes⁽¹⁾, avaient beaucoup moins d'étendue qu'aujourd'hui. La plus grande partie des terres n'étaient pas cultivée et servait de pâturage. Un certain nombre de tenanciers n'avaient même pas de charrue, comme nous l'avons vu. Ils n'en étaient pas trop pauvres pour autant. Des porcs nombreux trouvaient dans les forêts une nourriture suffisante ; de grands troupeaux de brebis paissaient sur les champs en jachère et les fumaient, tandis que d'autres troupeaux de bœufs, de vaches, de chevaux occupaient les vastes pâturages qui étaient communs à tous les habitants de la localité. Le paysan, comme on peut en juger par là, avait une nourriture saine et abondante. Le plus grand inconvénient pour lui était celui d'être exposé au danger, vu le peu d'étendue des terres cultivées, de manquer de pain les mauvaises années.

A l'époque où Henri de Bassecourt était à la tête du monastère de Bellelay, l'évêché de Bâle jouissait d'une grande prospérité qu'il devait à la

1) En 1660, Montignez n'avait encore que 18 maisons (carnet de visite du doyen d'Ajoie. Il n'y avait que 130 communicants en 1778.

Feuilleton du Pays du dimanche 20

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Et elle contait toujours, et sa vie de là-bas, et son dur labeur à la fabrique. Sûr que, jamais elle ne serait venue à Paris sans cet accident...

— Si on savait au moins qui t'a... ?

Mais, immédiatement, le visage de Firmin se plissa. Et, avant fait signe à Césaire de s'asseoir à côté de Marceline, il prit leurs mains, les joignit, puis les contempla longuement. Et Césaire, certainement, perdait contenance, et Marceline portait ses regards, avec ahurissement, de son frère à son ami. Firmin restait brave.

— Ecoute, Marceline ! Et toi aussi, Césaire. Je vais vous dire mes dernières volontés.

sage administration de Jean Senn de Münsingen (1335-1365). Ce prince, qui fut vraiment le père de son peuple, guérit rapidement le pays des maux que lui avaient causés les guerres du trop remuant Gérard de Vuippens et la lutte de l'intrus Hartung Mönch contre Jean de Châlons. Jean Senn de Münsingen rétablit les finances de l'évêché, reconstruisit les châteaux et les édifices du chapitre renversés par les tremblements de terre, fit régner l'ordre dans le pays tout entier : pendant sa longue administration, le peuple de l'évêché put jouir en paix des fruits de son travail.

C'est l'abbé Henri de Bassecourt qui paraît avoir envoyé les premiers religieux de Bellelay pour administrer les paroisses dont il avait la collature. Avant lui, les curés de Boécourt, de Tavannes et de Neuveville dont les noms nous apparaissent dans les actes, sont prêtres séculiers. Ce seront désormais des religieux. C'est ainsi que Fr. Jacques de Bienne, *chanoine de Bellelay*, est vicaire perpétuel de Boécourt en 1337 (Trouillat III, 776). Quelque temps après (1382) Conrad de Saulcy, *conventuel de Bellelay*. (Trouillat IV, 771). nous apparaît comme curé de Neuveville. Fr. Pierre, curé de Tavannes, nommé dans un acte du 29 novembre 1343 (Trouillat III, 817) est *chanoine de Bellelay*, tandis que son prédécesseur Gérard de Boécourt, chapelain de l'évêque de Bâle, cité dans plusieurs actes de 1323 à 1335, était prêtre séculier. Quant à la paroisse de Montignez, elle a été probablement desservie dès 1180 par les religieux de l'abbaye de Grandgourt et dès 1208 par ceux de Bellelay résident en ce lieu.

Henri de Bassecourt fit, pour le compte de

— Ah ! mon pauvre frère ! Qué que tu dis ! s'exclama la paysanne, avec un sursaut.

— C'est bien simple, reprit Firmin sans se départir de son calme. Le major me croit peut-être un serin ; mais je comprends, allez, quand il cause à voix basse avec sœur Olympe... Eh bien, ça peut parfaitement arriver qu'on ne me tire pas de là... Je suis un soldat ; je n'ai pas peur de la mort... Or, si je dois m'en aller, je veux que vous me juriez, tous deux, que cela ne changera jamais rien à votre sentiment.

Toute troublée par la solennité avec laquelle son frère s'exprimait, Marceline balbutia :

— Mais... mais pourquoi ?

— Ecoute, écoute ! c'est ma volonté que, quoi qu'il arrive, vous vous épousiez ! tu entends bien, Maline, *quoi qu'il arrive* ! Jurez tous deux !

Oh ! Césaire ne fit aucune difficulté de jurer ; mais Marceline était une personne trop avisée pour jurer sans avoir pris d'autres informations.

— Eh ! Firmin, qu'est-ce qui pourrait nous en empêcher ? interrogea-t-elle.

son abbaye, quelques acquisitions ou échanges de terre de peu d'importance et mourut, selon le nécrologe de Bellelay, le 18 mars 1350.

Pierre III de Vennes (1350-1354). Le nécrologe de Bellelay nous dit que le douzième abbé fut Pierre de Vennes. Pierre resta à peine quatre ans à la tête de l'abbaye. Je ne m'occuperai pas ici de la question de savoir si ce personnage fut l'ancien supérieur de l'abbaye de Lac-de-Joux envoyé au prieuré de Grandgourt par suite d'un ordre donné par les visiteurs de l'Ordre, ou quelque autre Pierre, également originaire de Vennes, diocèse de Lausanne. Cette question m'entraînerait dans des recherches où la plupart de mes lecteurs ne me suivraient qu'à contre-cœur.

Jacques II de Bienne. (1354-1358). — Le treizième abbé de Bellelay fut Jacques II qui monta sur le siège abbatial en 1354. Il était originaire de Bienne qui fournit encore à Bellelay deux autres abbés, Jean Griel (1456-1483) et Nicolas Schnell (1508-1530). Jacques II fut un homme distingué. Le père Bernard Pallain de Porrentruy, qui fut religieux à Bellelay de 1733 à 1782, parle de lui en termes fort élogieux dans sa biographie de l'abbé Nicolas Schnell. Malheureusement l'abbaye ne conserva pas longtemps le chef qui lui promettait un gouvernement heureux et fécond. Jacques II mourut déjà le 21 août 1358, au bout de quatre ans d'abbat.

Deux avant sa mort, le 18 octobre 1356, avait eu lieu le fameux tremblement de terre qui couvrit de ruines l'évêché de Bâle. Soixante châteaux, la cathédrale de Bâle, la collégiale de Moutier et un grand nombre d'édifices furent renversés. On ne sait pas ce que Bellelay

— On ne sait pas, on ne sait jamais, dit Firmin, en pressant la main de sa sœur, Jure !

Elle dit avec hésitation :

— Je... je le jure, Firmin.

— Là... Je suis plus tranquille.

Il se reposa un peu ; puis :

— Vous allez encore me jurer de ne pas chercher à me venger !

— Ah ! T'es vraiment bon ! balbutia Césaire.

Mais Marceline se révolta.

— Ce serait trop injuste, frère !

Firmin lui pressa encore plus vivement la main.

— Jure, Maline ! c'est notre point d'honneur, à nous autres soldats ! Et celui qui a fait le coup est aussi malheureux que l'autre va !

— Tu le connais, Firmin ?

Il baissa les yeux.

— Non... non ! Mais je le connaîtrais que ça serait la même chose : on ne se dénonce pas entre camarades ! Seulement, si c'est notre idée,

eut à souffrir dans cet épouvantable catastrophe.

Jean I de Bassecourt. (1358-1365). — Jacques II de Bienne eut pour successeur Jean I Celui-ci était originaire de Bassecourt. Appartenait-il à la même famille que son prédécesseur Henri II ? On ne saurait le dire. Ce qu'on sait, c'est qu'avant d'être élevé à la prélature, il avait été écolâtre, puis prieur de Bellelay. Il fit au nom de son monastère diverses acquisitions à Dampierre, à Porrentruy et ailleurs. Le 18 janvier 1362 il signa à St-Jean de Cerlier, Frienisberg, de Bellelay, de Fontaine-André, de Gottstatt et du prieuré de l'île de St-Pierre se rendaient mutuellement participants de toutes leurs prières et de leurs bonnes œuvres.

(A suivre)

JECKER, curé.

Abornement aux Franches-Montagnes

(Commune de Montfaucon)

La commune de Montfaucon formait la limite, coté oriental des Franches-Montagnes; entre celles-ci, la Prévôté de St-Ursanne, la Courtine de Bellelay, et sur midi entre les Franches-Montagnes et l'Erguel.

Il existait une borne près de la *Grande-Epine* de Montfaucon, à l'entrée *Est* du village. Cette borne a été transportée à une centaine de pas, plus sur midi, pour servir de poteau à un clédard. Le village, sauf deux maisons un peu plus à l'*Est*, était entièrement sur les Franches-Montagnes.

Une seconde borne est à l'*Est* du Prépetit-jean; une troisième à l'*Etoilé*, tout près du chemin des Peignéres, appelé la *Louvière*; une quatrième existait en haut de la pâture de la *Velle*, soit en haut des Montbovats; elle a été arrachée il y a seulement quelques années. Ces 4 bornes portent la date de 1749 du côté des Franches-Montagnes et de l'autre un S et un U, soit St-Ursanne. Elles sont uniformes et assez bien taillées; elles ont à peu près un mètre de hauteur hors de terre et vont en ligne droite du Nord au Sud. Ces bornes sont toutes sur la commune de Montfaucon et la divisent à peu près par moitié entre les Franches-Montagnes et la Prévôté de St-Ursanne.

De cette 4^e borne et toujours directement sur midi on arrive à une autre de 1 mètre 50 centimètres de haut. Elle est placée sur le pâturage du *Pas-de-fer*, commune des Genevez, à l'extrémité sud-ouest de la Prévôté de St-Ursanne et à l'extrémité nord-ouest de la Courtine de

ce n'est pas celle du capitaine Chenu. Et, si vous appreniez jamais quelque chose l'un ou l'autre, n'en parlez jamais à personne, ni l'un à l'autre non plus; on ne sait jamais qui vous écoute...

Et, comme Marceline semblait résister encore :

— Songe, Maline, que ce garçon, qui ne s'appartenait évidemment plus à cause du vin, à de vieux parents... peut-être une amoureux qui l'attend au pays... Ce serait bien assez, si je mourais, sans faire d'autres malheureux...

Césaire s'était caché le visage sur le lit et pleurait lamentablement.

— Songe, Maline, que le mariage de l'amoureuse sera peut-être une bonne fortune pour ses vieux parents... Allons, jure!

Elle prononça enfin, bien lentement, la gorge toute serrée :

— C'est juré, Firmin.

Bellelay et de la commune des Genevez. Au pied de cette borne il y a une source intarissable. La borne est aplatie du côté des Franches-Montagnes et n'a ni lettres, ni date, ni écusson du dit côté, elle est triangulaire. Du côté de la Prévôté de St-Ursanne, elle a un écusson; du côté de la Courtine un B, mais sans date.

Un peu plus loin, sur le pâturage du Bois-derrière, à 35 pas sur midi du chemin qui autrefois, avant la construction de la route de Glovelier à St-Brais, en 1821, était le seul passage ou chemin qui aboutissait depuis la Vallée de Delémont aux Franches-Montagnes, et que dans le temps on appelait le *grand chemin*, quoiqu'il n'ait jamais été empierré, et par lequel on allait de Glovelier à Sauley, à Lajoux, au Bois-Rebetez, Bois-derrière, Neuveville, Cerlatez, Chenevière et enfin aux Emibois — et aussi depuis la Neuveville aux Rouges-Terres, Bémont. — à 35 pas, dis-je, de ce chemin, il y a une 2^e borne qui sépare les Franches-Montagnes de la Courtine. Elle n'a pas de marque du côté de la montagne, mais du côté de la Courtine elle porte un écusson B avec cinq sapins; elle est sans date.

A 400 pas de celle-ci il y a une 3^e borne sur le même pâturage, de la même forme que la 2^e; elle est très bien taillée, à 1 mètre de hauteur et le dessus est frêté comme un toit. Du côté de Bellelay elle porte la lettre B avec un chiffre qui a dû être un 5. Le haut du chiffre manque.

A 250 pas de cette dernière, il y en a une autre qui est un peu plus haute, mais plus mince, et qui comme la troisième porte un B avec le chiffre 4 au dessus; elle est encore sur le pâturage du Bois-derrière.

A 400 pas plus loin, mais sur le pâturage de la Paturatte à 7 pas sur vent de la barre qui sépare la ferme des Joux de celle de la Paturatte, il y a une borne dont le tronçon est encore en place: l'autre partie ou le dessus a été placée dans la barre qui sépare ces deux fermes. Elle est à 7 pas de son tronçon. En 1851, lors de l'abornement pour le parcellaire de Montfaucon, elle était encore entièrement debout. Cette borne est la dernière qui soit sur la ligne droite du Nord au Sud depuis Montfaucon. Elle sépare trois districts, soit Moutier, Signelégier et Courtelary, ainsi que les trois communes des Genevez, Montfaucon et Tramelan.

(A suivre)

Soins à donner à l'enfant

On donne généralement trop peu d'importance à la vérification du poids du corps chez les enfants. En effet, c'est par l'augmentation ou la diminution de ce poids que l'on peut

Elle connaissait maintenant le secret du blessé, le secret qui faisait si lamentablement pleurer Césaire, ce secret que toutes les ruses du capitaine Chenu n'avait pu arracher à Firmin, ce secret que le brave garçon avait pu garder, même au milieu de l'ivresse chloroformique. Et les lèvres de Marceline prononçaient, tout doucement, le nom du soldat si activement recherché par la justice militaire; mais elle n'en devait rien dire, elle n'en devait jamais parler, même à Césaire, elle l'avait juré.

— Embrassez-vous devant moi! ordonna Firmin.

Césaire n'osait pas; mais Marceline l'attira en murmurant :

— Ah! quel chagrin, mon pauvre ami!

Alors Firmin trouva que c'était assez d'attention; il voulut rire.

— Je sais quelqu'un du pays, dit-il, qui ne rigolerait pas s'il était ici.

Césaire eut un geste résolu, et :

reconnaître si l'enfant se porte bien ou s'il décline, et l'observation rigoureuse de ce facteur a d'autant plus d'importance que l'enfant n'est pas à même de donner des indications sur son état. La constatation du poids serait dès lors la seule manière de savoir si l'alimentation adoptée est profitable ou non. Il est vrai que ces derniers temps une amélioration a été introduite en ce sens qu'on pèse les enfants chaque semaine pendant la première année, pour constater si l'augmentation de poids est régulière, comme cela doit être pour un enfant bien portant. Mais on ne devrait pas négliger de peser les enfants trois ou quatre fois par année jusqu'à la quinzième année.

C'est une mauvaise habitude de ne pas déshabiller les enfants que l'on met coucher l'après-midi. L'enfant que l'on met coucher avec ses habits se réveille baigné de sueur, le sommeil l'a fatigué, au lieu de le reposer, il est mal disposé et de mauvaise humeur. Si les boutons ou les attaches ne sont pas défaits, ou relâchés, la poitrine et le ventre sont gênés, ou comprimés, pendant le sommeil les mouvements respiratoires ne sont plus libres et la digestion est aussi rendue plus difficile. Il faut donc déshabiller les petits enfants pour les mettre coucher si l'on veut que le sommeil leur profite.

Si l'insomnie proprement dite est plutôt peu fréquente dans l'enfance, les nuits agitées ou sans sommeil ne sont cependant pas chose rare et ont déjà troublé le repos de plus d'une mère de famille.

Chez le nourrisson qui crie toute la nuit il s'agit le plus souvent, disent les *Feuilles d'hygiène populaire*, de troubles intestinaux, de dyspepsie, causés par une alimentation qui n'est pas en rapport avec ses capacités digestives. On doit toujours songer à cette cause et chercher avant tout à combattre l'insomnie par une nourriture rationnelle et régulièrement ordonnée; on ne doit pas se presser d'avoir ici recours à des calmants et éviter surtout de donner le soir au bébé des infusions de pavot, des gouttes d'opium ou de cognac. De cette façon on ne réussit la plupart du temps qu'à entretenir la dyspepsie et l'on peut même risquer un grave accident. On n'oubliera pas que l'usage des spiritueux chez la nourrice peut être la source des mauvaises nuits du nourrisson.

Plus tard, chez l'enfant qui prend ses repas à la table commune, c'est encore en réglant le régime qu'on cherchera à combattre l'insomnie. On défendra le vin, les liqueurs, le café et le thé; on ne permettra comme boisson que l'eau et le lait, tout en évitant l'excès des liquides (pas plus de 200 à 250 grammes par repas). On évitera également des repas par trop fréquents et on aura soin que le repas du soir soit très léger, par exemple une soupe épaisse et une

— Désormais, je saurai bien me faire obéir à la maison.

— Mais, doucement, doucement, prononça le blessé; il ne faut jamais brusquer personne. Et maintenant, vous allez partir, bras dessus bras dessous pour le Champ-de-Mars.

Il fallut qu'on vit sa sœur et Césaire en amoureux qu'on connaît le pourquoi de leur fidèle amitié. Ils obéirent comme deux enfants, mais, sur le désir, de Firmin, attendirent avant de partir, que sœur Olympe les eût vus se donnant le bras.

Sœur Olympe fut enchantée. Et elle approuva, quand Firmin murmura :

— Hein!... Sont-ils gentils?...

Elle dit, avec un bon rire :

— V'là tout de même comme j'étais, à vingt ans!

(La suite prochainement.)